



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juillet 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs de la représentante suppléante de l'Allemagne au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu une note verbale, datée du 2 juillet 2003, de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, indiquant que Mme Katja Wiesbrock a été nommée représentante suppléante de l'Allemagne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

